

Port de Guidel - Pose d'un tapis de mise à l'eau



De gauche à droite : Jean-Jacques Marteil ; Hélène Le Gal, secrétaire de mairie ; William Vilain, responsable du port ; et Valentin Le Roux, son adjoint.

Profitant des travaux d'extension du port, l'Amicale des plaisanciers avait émis le souhait d'installer un système de mise à l'eau des annexes, pour les usagers du port de plaisance auprès du Syndicat intercommunal à vocation unique Pouldu-Laïta. C'est chose faite depuis la semaine dernière.

Compatible avec la loi Littoral

Après accord de la Ville, une demande d'évaluation des incidences Natura 2000 a été déposée auprès de Lorient Agglomération et de la sous-préfecture, tandis qu'un avis était demandé à la direction départementale des territoires et de la mer qui n'a vu aucune objection pour la pose d'un équipement léger au nord du port de plaisance. « Car, pour des questions environnementales, il nous était impossible de construire une cale fixe en matériaux durs », explique Jean-Jacques Marteil, président du Sivu Pouldu-Laïta. La solution retenue a donc été la pose d'un stabiplage de 30 m de long sur 2 m de large, un ouvrage réversible, écologique, sécurisant et confortable, résistant et souple qui préserve l'environnement. L'installation, compatible avec la loi Littoral puisque démontable, a été faite par l'équipe du port. Le coût de l'opération s'élève à 5.600 €, facture entièrement prise en charge par le Sivu.